

***Document à destination
des personnels de l'enseignement supérieur.***



**Mieux appréhender l'arrivée d'un(e) étudiant(e)
en situation de handicap.**

LE HANDICAP AUDITIF

Fiche pratique « Handicap »

Selon la loi de février 2005, le handicap est défini de la manière suivante :

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant. »

Ainsi, certaines personnes atteintes d'une maladie ou d'un traumatisme, après un soin et/ou une rééducation, voire une réadaptation peuvent :

- ne garder aucune séquelle ;
- conserver des séquelles temporaires, définitives ou évolutives ;
- avoir plusieurs déficiences, on utilise alors le terme de poly handicap. Par exemple, les personnes cérébrolésées peuvent présenter à la fois un handicap psychique, physique et cognitif.

D'une façon générale et ce pour chaque handicap,

il est suggéré au professeur de :

- vérifier au début du cours si l'aide d'un autre étudiant est nécessaire pour acquérir ou accéder au matériel pédagogique ou scientifique ;

- discuter des modalités relatives aux délais à respecter lorsque cela est jugé nécessaire ;

- rester en contact avec le Service Université Handicap.

Quels sont les principaux types de handicap ?

	<p align="center">Le handicap moteur :</p> <p>Il recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes). Ainsi, les personnes atteintes de ce handicap se déplacent soit debout en s'aidant d'une canne, soit en fauteuil roulant.</p>
	<p align="center">Le handicap visuel :</p> <p align="center">Il concerne les malvoyants et les non voyants</p>
	<p align="center">Le handicap auditif :</p> <p>La perte auditive totale est rare, la plupart des déficients auditifs possèdent « des restes auditifs » pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à oraliser.</p>
	<p align="center">Le handicap psychique :</p> <p>Les personnes atteintes de difficultés d'ordre psychique souffrent d'un malaise qui peut se traduire, à certains moments, par des comportements déroutants pour les autres, car éloignés des conduites convenues et habituelles.</p>
	<p align="center">Troubles de la parole et du langage :</p> <p>Ces troubles spécifiques du langage sont définis comme une perturbation durable et significative de la structuration du langage parlé, chez un jeune normalement intelligent, qui entend bien, qui a envie de communiquer et qui n'a pas d'autre pathologie neurologique gênant la communication orale.</p>
	<p align="center">La déficience mentale :</p> <p>Il s'agit d'une difficulté à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition. Les établissements d'enseignement supérieur sont peu concernés par ces personnes ayant un déficit du mode de réflexion et des capacités d'apprentissage.</p>
	<p align="center">Les maladies invalidantes :</p> <p>Il s'agit de troubles de la santé invalidant pouvant atteindre les organes internes vitaux (cœur, poumons, reins...). Ce sont des maladies organiques comme : l'insuffisance respiratoire (mucoviscidose...), l'insuffisance cardiaque, rénale, immunitaire (sida...) ; les cancers ; certaines maladies rhumatoïdes ; des troubles musculo-squelettiques (douleurs articulaires...).</p> <p>Ces maladies peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives. Ces déficiences constituent souvent un handicap non visible.</p>

Le Service Université Handicap, qu'est ce que c'est ?

C'est un service qui accompagne des étudiant(e)s en situation de handicap.

Grâce à une évaluation des besoins, d'éventuels aménagements peuvent être mis en place pour leur permettre une intégration optimale à l'université et dans les écoles de l'enseignement supérieur.

Selon les besoins, le SUH peut proposer :

- un accompagnement physique sur les différents sites universitaires (repérage des locaux, ...)
- un accompagnement pédagogique personnalisé : aménagement des cursus (découpage du semestre par exemple) et des examens, mise en place de tutorat, prises de notes, différents types d'adaptations de documents (braille, numérique, audio, dessin en relief, gros caractères...)
- une aide dans les démarches administratives et des conseils pour l'élaboration de dossiers (MDPH, universitaires, ...)
- une mise en relation avec les enseignants et les référents handicap.

Les étudiants, qu'ils soient nouveaux ou déjà connus de notre service, peuvent bénéficier de ces différents aménagements. Le SUH travaille en collaboration avec le Service Santé Universitaire, les scolarités et les enseignants référents handicap afin que les étudiant(e)s bénéficient d'une prise en charge optimale.

Concernant les examens, chaque étudiant(e)s doit prendre rendez-vous avec le médecin référent du Service Santé Universitaire afin qu'un aménagement d'épreuves soit mis en place (temps majoré, composition sur un ordinateur, secrétariat...) si nécessaire. Ensuite, les scolarités sont informées des aménagements applicables.

CONTACT :

Tel : 04-73-40-75-95

Mel : suh@clermont-universite.fr

LE HANDICAP AUDITIF

Qu'il soit de naissance, dû à une maladie ou à un accident, le handicap auditif compromet sensiblement la communication et l'accès à l'information si l'environnement n'y veille pas. En effet, la surdité limite ou freine l'acquisition du langage ; il est difficile d'émettre des sons que l'on entend mal ou pas du tout.

La personne sourde ou malentendante développe sa propre stratégie de communication afin de contourner ses difficultés. Face à ce handicap peu visible et souvent sous-estimé, certaines personnes sourdes ou malentendantes réagissent en évitant les contacts et parfois en s'isolant progressivement.

Les personnes ayant une déficience auditive privilégient essentiellement deux modes de communication :

- l'oralisme (lecture sur les lèvres, avec ou sans codage LPC - langage parlé complété) ou
- l'approche gestuelle : la langue des signes française (LSF), qui est une langue à part entière, ou le français signé, qui associe à la chaîne du français oral des signes empruntés à la LSF.

- **Les études**

La qualité de l'accueil, la médiation que le(a) responsable du suivi des étudiant(e)s pourra mettre en place avec les professeurs seront autant d'éléments qui favoriseront l'inclusion de ces étudiant(e)s dont le handicap est « invisible » ;

La prise de note est très souvent indispensable.

Pour ces étudiant(e)s, les photocopies, polycopies de cours, le soutien, le tutorat, l'aide au travail individuel, seront des éléments décisifs dans l'appropriation des savoirs.

Les aménagements des conditions de passation d'examen seront prévus avec le Service Santé Universitaire.

Les moyens de communication

- **Dans la salle de cours**

Différentes aides techniques et humaines permettent aux étudiant(e)s sourds de suivre le déroulement des cours, avec une déperdition minimale d'informations. Ils(elles) peuvent utiliser un système d'amplification à distance, un magnétophone, des

prothèses auditives externes ou internes. Par le biais de notre service, les étudiant(e)s peuvent également bénéficier d'interprètes, de codeurs, de preneurs de notes.

- **le système d'amplification à distance (FM)** permet d'amplifier la parole de l'interlocuteur sans amplifier les bruits ambiants. L'interlocuteur accroche un mini-micro à ses vêtements, ainsi l'étudiant(e) peut entendre à l'aide d'un démodulateur et d'une prothèse auditive.

- **le magnétophone** permet d'enregistrer le contenu du cours dans le but de l'écouter plus tard à un rythme et un volume adaptés.

- **le service d'interprétariat ou de codage** permet à l'étudiant(e) de suivre les propos du professeur. Un preneur de notes est alors nécessaire car l'étudiant(e) sourd(e) doit garder un contact visuel constant avec l'interprète, l'enseignant(e) et les documents projetés ou qui circulent. L'interprète est présent au cours selon les besoins identifiés au début de la session. Il se place toujours à côté de l'interlocuteur. Son rôle consiste à rendre le message dans sa totalité en transmettant fidèlement l'esprit et l'intention du message.

- **La prise de notes**, pour les étudiant(e)s qui n'entendent pas le cours, peut se faire par un étudiant(e) de la formation, de même niveau que l'étudiant(e) handicapé(e).

• **Le rôle de l'enseignant(e)**

Le support du professeur consiste à apporter une attention particulière aux besoins spécifiques de l'étudiant sourd :

- ❖ laisser le temps à l'étudiant(e) de visionner le contenu des diapositives avant de reprendre le contenu oral ;
- ❖ penser à ralentir son rythme naturel de parole et éviter de tourner la tête en parlant ;
- ❖ présenter les nouveaux mots de vocabulaire ou des termes conceptuels de deux façons : oralement et par écrit au tableau ;
- ❖ identifier pendant les échanges en classe la personne qui parle, afin de permettre à l'étudiant(e) sourd(e) de suivre les échanges lorsque la parole passe de l'un à l'autre ;
- ❖ fournir à l'avance les textes à l'étudiant(e) et à son interprète, afin qu'ils (elles) en prennent connaissance et se préparent adéquatement ;
- ❖ éliminer les bruits environnants (radio, téléviseur, conversations...) ; ils sont amplifiés par une prothèse auditive ;

- ❖ parler clairement et normalement, pas trop rapidement, sans exagérer le mouvement des lèvres ni le volume de la voix ; se rappeler que la pantomime et le langage corporel sont des moyens de communication ;
- ❖ lorsqu'il est nécessaire d'inscrire quelque chose au tableau, cesser de parler ;
- ❖ éviter de porter un crayon ou de placer les mains devant le visage, cela masque les lèvres ;
- ❖ toujours attirer l'attention de l'étudiant avant de lui parler et maintenir le contact visuel pendant la conversation.

Il est suggéré de discuter avec l'étudiant(e) sourd(e) dès le début de la session des aides techniques et des aménagements requis au déroulement du cours. L'enseignant(e) peut aussi vérifier au cours de la session si l'étudiant(e) éprouve des difficultés de compréhension.

